

Réforme des Obligations Règlementaires de Service des professeurs de CPGE : rétablissons la vérité

Disons-le en préambule : que nos collègues de collège et de lycée obtiennent la juste revalorisation de leur salaire, l'allègement de leur ORS, en compensation de tâches périphériques, l'amélioration de leurs conditions de travail, c'est absolument légitime. Que les enseignants français obtiennent un rattrapage salarial par rapport à leurs collègues européens (Finlande, Allemagne) souvent mieux payés (25 %, 30 % environ) pour un volume horaire supérieur (environ 11 %), c'est nécessaire. Faut-il pour autant déshabiller Pierre, les Prépas, pour habiller Paul, les ZEP ?

Il est nécessaire de rétablir des vérités de fait et des vérités de principe. Il faut répondre à deux questions :

Les professeurs de Prépas sont-ils trop payés ?

Les professeurs de Prépas sont-ils tous « des pilotes de ligne » pour parler comme Claude Allègre ?

Pour la question 2, la réponse est non. Seuls quelques professeurs (mathématiques ou physique principalement) ont un volume horaire très élevé leur valant une rémunération élevée. Déjà donc, la réforme pénalise la majorité d'entre nous (beaucoup de classes, beaucoup de copies), en généralisant abusivement un état de fait valable pour un petit nombre.

Venons-en à la question 1.

Les revenus d'un professeur de Prépas se composent :

- du salaire lié à ses obligations de service (ORS) ; faisons simple : 8 ou 9 heures
- des heures d'interrogation orales (50 à 60 euros de l'heure)
- des heures supplémentaires liées à la structure de la classe préparatoire.

Par exemple, un professeur pourra voir son ORS (par exemple 8 heures) augmenté du nombre d'heures supplémentaires (par exemple 6 heures). Service total : 14 heures.

Précisons qu'un professeur de prépa, qu'il soit Agrégé classe normale, Agrégé hors classe ou Chaire supérieure, a la même grille indiciaire que ses collègues de même grade dans le secondaire ! La différence se fait sur les heures supplémentaires et les colles.

Sa position financière avantageuse est donc l'effet de la place du volume horaire de sa discipline, et des tâches supplémentaires qu'il doit assumer. Ce sont ces deux facteurs qui expliquent les différences de rémunération avec les enseignants du secondaire. Ils ne constituent en rien une injustice.

Mais au-delà des deux arguments précédents, pour apprécier si la rémunération est juste ou pas, il faut comparer. Comparons.

1 / Est-il anormal que les professeurs de Prépas ayant la responsabilité d'une formation intellectuelle pointue figurent parmi les salaires élevés de la fonction publique ? Faut-il que seuls les personnels des Finances, de l'Armée, de la Justice en bénéficient ? On formerait donc la jeunesse du pays en acceptant de sous-payer ses enseignants qui détiennent une part importante de son avenir, en comparaison de leurs homologues des autres ministères ! Un professeur de Prépas est très souvent un normalien, un agrégé, un docteur. Est-il anormal de bien le rémunérer si on compare ses diplômes avec ceux d'un énarque, d'un polytechnicien, d'un centralien, d'un diplômé d'HEC ? Sauf exception, aucun professeur de Prépas n'atteindra leur niveau de rémunération.

2 / L'écart entre les rémunérations des enseignants est-il scandaleux ? En quel sens exactement l'est-il ? La réforme opère un rapprochement salarial en diminuant l'écart. Mais diminuer l'écart, comme on l'envisage, est-ce justice ou égalisation ? Il ne s'agit pas de diminuer l'écart en augmentant les salaires moins élevés des enseignants, privés depuis trop longtemps de toute augmentation, mais de le réduire en amputant la rémunération d'une partie d'entre eux. En termes de justice, la faiblesse des rémunérations de l'ensemble persiste sans être vraiment compensée par la ponction subie par les autres. C'est donc une tromperie pour les uns, et une injustice pour les autres qui subissent la sanction financière sans que la situation globale s'améliore vraiment.

Enfin, la modification des services aurait des conséquences sur la qualité même de l'enseignement. Un professeur de Prépas exerce le plus souvent dans au moins 3 classes différentes dont l'effectif dépasse les 40 élèves pour monter jusqu'à 48. Dès lors avec un ORS augmenté de deux heures :

1 / il verra son temps de travail augmenter sans compensation financière (et les 35 heures ?) ;

2 / il pourra se voir imposer une classe de plus, soit 4 classes de concours à plus de 40, soit 160 copies au moins.

3 / En sous-service, il lui faudra compléter (comment ? dans l'établissement ? hors de l'établissement ?) ou assurer gratuitement les colles pour atteindre le maximum horaire prévu.

4 / Pour les disciplines à dissertation, le nouvel ORS est dévastateur. Soit la correction absorbera toute l'énergie, soit il faudra réduire le nombre de travaux. C'est donc l'élève qui trinquera. Bienvenue aux futures Prépas payantes qui assureront la formation avec des effectifs gérables.

Cette réforme est fascinante. Parmi les rares réformes structurelles engagées, elle attaque une catégorie d'enseignants (en principe ceux intellectuellement les mieux armés), et affecte le plus gravement parmi eux ceux qui ne sont pas les plus « nantis » des professeurs de Prépas (ceux qui se retrouveront en sous-service). Elle attaque les Prépas – ce n'est pas neuf – dont on peut reconnaître la valeur en termes de formation, pour les rendre moins efficaces en les surchargeant. Elle complique leur tâche au moment où un effort sans précédent les ouvre aux élèves d'horizon social défavorisé : rappelons que les prépas accueillent 30 % de boursiers. C'est pourquoi nous craignons que beaucoup de réformes manifestent leur nocivité quand il sera trop tard pour y remédier. Il en est d'elles comme de ces maladies dont Machiavel dit que, faciles à guérir et difficiles à détecter dans leurs débuts, elles sont impossibles à soigner quand enfin tout le monde les voit.

Terminons sur un point. Si la situation du pays exige un effort financier exceptionnel, qu'on ait le courage de le dire et de le demander ! Pourquoi ne pas demander à tous les fonctionnaires dont le revenu mensuel dépasse 3500 euros une retenue mensuelle progressive de 5 % ; 7 % ; 9 % par tranches de 20000 euros pendant 2 ans ? Cela, pour ma part, je suis prêt à l'accepter. Le reste est inacceptable.

Pierre MANUEL - Professeur Agrégé de philosophie en CPGE au lycée Thiers - Marseille



Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur

Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

Syndicat National des Collèges et des Lycées

Syndicat Indépendant Académique - Aix Marseille - de l'Enseignement Secondaire

**Affiliés à la
Fédération Autonome
de l'Éducation Nationale**

Destruction des statuts, modification des missions et des ORS : premiers effets d'une réforme sans moyens.

Le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES), le Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré (SIES), le Syndicat National des Collèges et des Lycées (SNCL) et le Syndicat Indépendant Académique - Aix-Marseille - de l'Enseignement Secondaire (SIAES), affiliés à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale (FAEN), dénoncent le projet de réforme du métier d'enseignant qui programme l'annualisation de la durée du travail et son augmentation alors qu'elle est déjà largement supérieure à 40 heures par semaine.

Le SAGES, le SIES, le SNCL et le SIAES refusent de « déshabiller Pierre pour habiller Paul », c'est-à-dire la pondération de 1,5 qui se traduira par une diminution conséquente de la rémunération des professeurs des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) pour financer d'autres pans de la réforme. Ils dénoncent la méthode consistant à opposer les professeurs entre eux et qui menace l'École Républicaine.

Les professeurs de CPGE premières victimes. En attendant les autres ?

Le SAGES, le SIES, le SNCL et le SIAES s'opposent à cette nouvelle attaque frontale contre les missions et statuts des professeurs et à la suppression des décharges de service pour les professeurs exerçant en collège ou en lycée (par exemple l'heure « de vaisselle » pour les professeurs de SVT et de sciences physiques ...) qui se traduira par une augmentation du temps de travail ou une baisse de la rémunération.

Le SAGES, le SIES, le SNCL et le SIAES qui souhaitent s'associer à la pétition lancée par certaines associations de professeurs et organisations syndicales déplorent l'ostracisme dont ils ont été l'objet et appellent à des actions véritablement unitaires seules susceptibles de faire reculer le ministre.

Ils rappellent également la part de responsabilité dans les réformes en cours des syndicats qui ont accepté d'ouvrir la « boîte de Pandore » des discussions sur les missions des enseignants et qui ont approuvé et activement soutenu la refondation Peillon depuis plus d'un an (SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-FGAF) ou qui se sont abstenues (FSU).

Le SAGES, le SIES, le SNCL et le SIAES soutiennent les initiatives déjà lancées dans certains établissements lors d'assemblées générales pour s'opposer à cette régression des rémunérations.

Paris, le 28 novembre 2013